



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Délibération N°2023-24

MATIERE : FINANCES LOCALES
SOUS MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

Objet :

**DECISION MODIFICATIVES
N° 1 – BP 2023 CCAS DE
CASTELNAUDARY**

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 28 Juin 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 23 Juin 2023,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER,

ABSENTS : Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU,

PROCURATION : Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, a donné procuration à M. Patrick MAUGARD, Mme Jacqueline RATABOUIL, a donné procuration à Mme Elisabeth ESCAFRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Zohra KUFEL,

Vu le budget primitif du C.C.A.S de CASTELNAUDARY voté par délibération N° 12 du 29 mars 2023.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de modifier le budget 2023, suite à l'octroi d'une subvention complémentaire de 80 € à l'amicale des retraités de la ville et du C.C.A.S de Castelnaudary pour compléter la subvention 2022.

Le budget 2023 sera donc modifié de la façon suivante :

BP 2023 AVANT DM N° 1				693 763			
DEPENSE				RECETTE			
Chapitre	art/fonct	Libellé	Montant	Chapitre	art/fonct	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT							
65	65748-020	Subv. Fonctionnement	80,00	75	75888-020	Produits divers de gestion courante	80,00
TOTAL			80,00	TOTAL			80,00
INVESTISSEMENT							
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00
BP 2023 APRES DM N° 1				693 843			

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE la décision modificative N°1.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 28 Juin 2023

Ampliation faite le :

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

Et par publication le :

Par délégation,
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA

Le Président,

Patrick MAUGARD

